

REUNION DU 26 FEVRIER 1999

Convocation du 18 février 1999

Affichage du 8 mars 1999

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf, le 26 février, à 20 h 45, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Claude GUIBERT, Maire.

Etaient présents : MM. MOUCHOT, Mlle BARTHELEMY, M. TANTY, Adjoints,
Mmes CHASLES, PICHOT, WATSON
MM. BOUTIN, CHEVE, FORTIN, LE FEBVRIER, MILHORAT, PITHOIS.

Absents excusés : MM. FOUQUET, MARTEAU

Secrétaire de Séance : Alain BOUTIN

Après lecture, le compte rendu de la réunion du 26 janvier 1999 est adopté à l'unanimité.
Mr TANTY s'interroge sur la nécessité de lire le compte-rendu de la réunion précédente, avant chaque séance, puisque les conseillers en reçoivent une copie. Cette proposition reçoit un avis favorable unanime.

EAU POTABLE

Le Maire rappelle la réunion du 4 février dernier, à laquelle ont participé les communes de SAINT PIAT, MEVOISINS, SOULAIRES, COLTAINVILLE, JOUY, et GASVILLE, relative à une éventuelle future interconnexion.

Notre commune pourrait être reliée au nouveau forage effectué sur la commune de SAINT PIAT, avec dans un premier temps les communes de JOUY, SOULAIRES, COLTAINVILLE, SAINT PIAT, et MEVOISINS. L'interconnexion pourrait s'étendre à la commune de SAINT PREST, actuellement raccordement au District de CHARTRES, ainsi qu'aux communes de BERCHERES SAINT GERMAIN et BOUGLAINVAL, via THELEVILLE.

Le syndicat de pompage de COLTAINVILLE/SOULAIRES serait chargé d'effectuer une étude précise de cette interconnexion. Le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer une convention avec le Syndicat dans le cadre de cette étude, à laquelle notre commune participerait financièrement (environ 4 à 5 francs par habitant). Cette requête est adoptée à l'unanimité.

Par ailleurs, il convient de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant chargés de participer au suivi de l'étude : Mrs GUIBERT et FOUQUET sont nommés titulaires, et Mr MOUCHOT suppléant.

Mr TANTY émet des réserves sur les modalités de calcul de notre participation financière à l'étude. De plus, bien qu'estimant nécessaire l'interconnexion, il pense que la création d'un syndicat CHARTAINVILLIERS / SAINT PIAT / MEVOISINS serait plus aisée pour conserver la maîtrise de la gestion de notre eau. Il rappelle notamment qu'au delà de 3.000 habitants, l'assujettissement à la T.V.A. devient obligatoire.

Le Maire expose que les travaux relatifs aux forages, canalisations et réservoirs seraient pris en charge par le syndicat. Un schéma départemental existe déjà.

Cette étude entraînerait une révision de nos prévisions de travaux pour 1999, puisque la canalisation nous concernant passerait par la rue du Puits et le Chemin de Berchères.

REGIME INDEMNITAIRE

Le Maire rappelle que le régime indemnitaire permet de régler des heures supplémentaires effectuées ou de gratifier le personnel communal. Il expose que le régime indemnitaire a été un élément déterminant dans la décision de remplacement de Mr DUC par Mr HYGNEAU, puisque cela permet à ce dernier d'obtenir un salaire équivalent à celui qu'il percevait actuellement.

Le montant global du régime indemnitaire pour tous les employés communaux, pour l'exercice 1999, s'élève à 37.024 francs. Le Maire demande au Conseil de voter une enveloppe de 32.000 francs, ce qui est approuvé.

QUESTIONS DIVERSES

La balance reçue de la Trésorerie fait apparaître, pour les comptes de la commune, le même excédent que notre compte administratif (environ 427.000 francs).

Le Maire expose que lors d'une réunion du Syndicat de CHANGE en décembre dernier, les quatre maires des communes du R.P.I. ont protesté contre le déficit croissant de la garderie - restauration, dû au fait que le personnel est embauché au vu des inscriptions prévisionnelles faites au mois de juin. En réalité, les effectifs réels d'élèves à CHANGE diminuent depuis deux ans. Le personnel actuel de la garderie - restauration se compose de deux contrats consolidés (C.E.C.) et de trois contrats emploi solidarité (C.E.S.). Les quatre maires ont émis le souhait que les charges de personnel soient calculées en septembre et non pas en juin, et qu'un emploi consolidé soit supprimé. Ces propositions n'ont pas été portées sur le compte rendu de la réunion. Malgré une nouvelle rencontre avec Mr BEAUFILS, président du Syndicat, les frais de personnel portés au budget primitif ne laissent apparaître aucune diminution. Le Maire fait lecture de la lettre qui a été récemment adressée à Mr BEAUFILS, signée des quatre maires ; ce courrier confirme leur refus de continuer à payer le déficit de la garderie-restauration, et leur demande de voir les charges de personnel réduites (soit par la suppression d'un C.E.C., soit par la prise en charge de ces frais par toutes les communes du syndicat).

A la demande de Mr TANTY, le Maire informe les conseillers que les délégués de la commune ont malgré tout voté le budget présenté. Mr TANTY exprime que cela contredit quelque peu les termes du courrier adressé à Mr BEAUFILS. Par ailleurs, il pense que les contrats emploi solidarité n'existeront bientôt plus, et que ne manquera pas de se poser le problème de la pérennité des personnes embauchées à ce titre, étant donné le changement de rémunération que cela va entraîner. Mr TANTY insiste sur le côté social de ce problème. Les personnes concernées risquent de voir leurs espoirs d'embauche définitive non réalisés.

Mr BOUTIN pense que si le besoin de personnel existe réellement, il faut embaucher, et rémunérer le personnel comme il se doit, avec ou sans avantages fiscaux. Il exprime qu'à son sens tous les types de contrats de travail de réinsertion sont des leurres.

L'adhésion de la commune au syndicat du SYMVANI pour l'enlèvement des boues a de nouveau été demandée. Le dossier est retardé du fait de la démission de Mr PETIT, président du syndicat. Le Maire expose que notre adhésion pose des difficultés de procédure au syndicat, car il devra envisager une extension de son plan d'épandage. Le Maire n'est pas très optimiste.

Une réunion a eu lieu aujourd'hui avec la société QUANTITEC, le SATESE et la D.D.A. Il en ressort que la question des boues est incontournable, et qu'elle doit être réglée d'ici trois à quatre

mois, sous peine de ne pas pouvoir construire la nouvelle station.

Les eaux traitées doivent pouvoir être absorbées par le sol, au lieu de s'écouler en direction de SAINT PIAT. Le Maire demande au Conseil de l'autoriser à faire effectuer par la société QUANTITEC une étude de perméabilité du sol derrière la future station, pour un montant d'environ 10.000 à 15.000 francs. Le Conseil donne son accord. Le Maire précise que toutes les études concernant la station sont subventionnées à 70 %.

Par ailleurs, QUANTITEC nous a informé que peu de mauvais branchements existaient dans la communes (cinq ou six branchements d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées, et un branchement d'eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales).

Un test est actuellement en cours pour vérifier que le clapet de trop-plein du poste de refoulement fonctionne parfaitement.

Le Maire précise que la nouvelle station verrait le jour, au mieux, en juin 2000.

Le Maire expose que les difficultés de circulation dans la commune de MAINTENON sont de plus en plus importantes. Il pense qu'il serait urgent de réaliser, dans le cadre du S.D.A.U. la déviation Sud de MAINTENON. Cette proposition est adoptée.

Le Maire expose que le budget du R.P.I. a été présenté, avec semble-t-il des erreurs (notre commune, avec 12 élèves de moins, verrait sa participation augmentée de 40.000 francs, soit un coût par élève de 4.600 francs, au lieu de 3.500 francs l'an passé). Une nouvelle réunion de la Commission des Finances a lieu lundi soir.

Le Maire souhaite refaire le point des investissements : achat des terrains pour la station, étude nouveau forage (environ 5 francs par habitant), signalisation routière.

Le Chemin de Berchères a actuellement une largeur de 3.50 m (bande de roulement), 5.70 m avec les fossés. Il est prévu de faire araser les bords, et de recouvrir de calcaire, puis de goudron. Un devis a été demandé à la société MAY, et à la D.D.E.

Concernant l'éclairage public, il est prévu d'améliorer la rue de la Libération et la rue de l'Espérance. Par ailleurs, le Ministère de la Culture souhaite développer une opération nommée "Les Portes de l'An 2000". Dans ce but, le Maire propose l'achat de guirlandes (environ 10.000 francs l'une, avec subvention de 50 % du Syndicat Electrique) à positionner aux trois entrées de village. Le Conseil n'émet aucune objection.

Nous avons reçu deux devis pour la ventilation de la salle polyvalente. Le montant étant similaire (environ 150.000 francs T.T.C), le choix se portera sur l'entreprise proposant le meilleur service.

Un courrier signé des quatre maires a été adressé à Mr le Préfet, pour le raccordement des quatre communes au réseau de gaz, avec copie à G.D.F.

Le bail de Mme LE COANT est à renouveler. Suivant l'indice du coût de la Construction, il sera augmenté de 3,9 % à compter du 1er août 1999.

Le Maire a demandé, par courrier, au Préfet, des précisions sur la situation de notre C.P.I. (notamment l'aspect financier pour le budget primitif), ainsi que le rattachement au Centre de Secours de MAINTENON.

Le ramassage scolaire place du Frou continue de poser problème. Il existe deux solutions :

l'aménagement d'un terre-plein, permettant une plus grande marge de manoeuvre au chauffeur du bus, ou le ramassage des élèves à l'école. Le Maire verra la Directrice de l'école pour demander l'autorisation d'utiliser la cour.

La Commune a la possibilité d'acquérir, à titre gratuit, une tente de l'armée d'environ 25 m², qui s'avérera fort utile lors de manifestations diverses. Le Conseil donne son accord.

Mr FOUQUET va tenter de résoudre le problème de la présence des rats rue de Grogneul (contact avec la ferme, "propriétaire" des débris responsables, pour dératisation).

Le Maire propose de renouveler, pour l'exercice en cours, la subvention à la MISSION AVENIR JEUNES, qui nous apporte son aide dans le cadre du dossier Emploi Jeune. Le Conseil donne son accord.

TOUR DU TAPIS

A. BOUTIN : craint que le billet anonyme paru dans la Voix du Frou n'ait des répercussions. Il pense souhaitable que ce genre de message soit signé.

Il signale que la tournée d'inspection des bouches d'incendie par le C.P.I. a permis de vérifier leur bon fonctionnement. En revanche 50 % des caches sont détériorés.

P. WATSON : signale que le téléphone de la salle polyvalente a été remplacé par le Comité des Fêtes. Par ailleurs, le Comité des Fêtes ne possède pas la clé de la nouvelle porte de cuisine de la salle.

C. PICHOT : signale le très mauvais état et l'odeur nauséabonde d'un chemin menant au lotissement.

F. TANTY : souhaite faire part de son étonnement à la lecture d'un article paru dans le bulletin municipal de SOULAIRES. Les informations données pour la réalisation d'une école (coût et répercussion sur les impôts locaux) lui semblent peu fiables, et de nature à créer un a-priori de la part des parents envers une éventuelle construction.

Demande si le matériel informatique de la mairie est programmé pour le passage à l'an 2000. Mme SIMONIN demandera confirmation à la société SEGILOG.

B. PITHOIS : demande où en est le projet du chemin envisagé par la D.D.E. pour la traversée de la D906 par les agriculteurs. Un courrier sera adressé à la D.D.E.